



## ***Pièces à fournir pour une inscription périscolaire***

Pour que l'inscription soit prise en compte, le dossier de l'enfant doit être COMPLET :

- La fiche de renseignement complétée et signée,
- La fiche sanitaire de liaison complétée recto verso et signée. Cette fiche est très importante car en cas d'accident, c'est le seul outil dont disposent les secours pour une prise en charge médicale ou chirurgicale de votre enfant. Vous, parents/tuteurs, êtes tenus de fournir un document attestant que le mineur a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations ainsi que des renseignements d'ordre médical dont la nature et la liste sont fixées par l'arrêté du 20 février 2003 du CASF,
- L'attestation d'assurance 2026-2027 couvrant l'enfant : les activités extra scolaires et responsabilité civile,
- Une copie du carnet de vaccination à jour,
- Une attestation du Quotient Familiale CAF ou une copie de l'avis d'imposition 2025,
- Le talon réponse pour l'approbation du règlement de fonctionnement,
- L'adhésion annuelle à l'association. (Cf Tarifs)
- Une photo récente d'identité de l'enfant,
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture (facture de téléphonie non acceptée)),
- En cas de séparation, un extrait du jugement indiquant les modalités de garde,
- Une attestation de travail de l'employeur pour chacun des parents.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.  
Tout changement doit être signalé par écrit (mail ou courrier) à la direction dans  
les plus brefs délais.**